

DÉCROCHAGE ET LUTTE À LA PAUVRETÉ



QU'EST-CE QUE LA PAUVRETÉ ?

« Une condition dans laquelle se retrouve un être humain qui est privé de ressources, des moyens, des choix et des pouvoirs nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société. »

Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2002)

La pauvreté est le principal facteur du décrochage. Dans les milieux défavorisés au Québec, il y a deux fois plus de jeunes en situation de décrochage.¹² Toutefois, ce n'est pas une fatalité : la majorité des jeunes qui vivent en situation de pauvreté réussissent à l'école.²² En luttant contre la pauvreté et en réduisant les inégalités socioéconomiques, on lutte contre le décrochage.

Le décrochage est aussi un important facteur de la pauvreté. C'est un cercle vicieux : le décrochage mène à la pauvreté et le faible niveau de scolarité des parents peut mener au décrochage des jeunes. L'éducation c'est donc un des plus importants leviers pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.¹⁰

En 2002, le gouvernement du Québec a adopté la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'est engagé à ce qu'à partir de 2013 le Québec fasse partie des nations industrialisées où on retrouve le moins de personnes en situation de pauvreté.⁶ Cet engagement n'a toujours pas été respecté.^a

L'ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ

Différents indicateurs existent pour mesurer la pauvreté. L'indicateur qui est utilisé par les gouvernements au Canada est la mesure du panier de consommation (MPC). La MPC équivaut à environ 21000 \$ au Québec pour une personne qui vit seule.⁶ Les pays les plus avancés dans la lutte à la pauvreté utilisent plutôt la mesure de faible revenu à 60 % de la médiane des revenus après impôts (MFR-60). C'est l'indicateur que recommande aussi le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Au Québec, la MFR-60 représente 28000 \$. Un peu moins d'un-e Québécois-e sur cinq vit sous ce seuil.^{9, 15}

^a Le Québec est toujours devancé par des pays comme la Finlande, les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark, la France, l'Autriche, la Suisse et l'Allemagne.

La pauvreté a reculé au Québec entre 2006 et 2018. Ce sont 330 000 personnes qui sont sorties de la pauvreté durant cette période si l'on se base sur la MPC.²³ Malheureusement, on assiste ces dernières années à un appauvrissement significatif de la population avec, entre autres, la crise du logement et avec l'inflation.

En 2019, 10,8 % des jeunes québécois de moins de 18 ans (environ 60 750 jeunes) vivaient sous le seuil de la pauvreté à la MPC.⁵

LA LUTTE À LA PAUVRETÉ À L'ÉCOLE

De nombreux obstacles se dressent sur le parcours éducatif des jeunes qui vivent en situation de pauvreté : les frais liés aux livres, aux effets scolaires et aux activités, les frais de scolarité liés aux programmes spéciaux, aux écoles privées et aux études postsecondaires, l'habillement, le contenu des boîtes à lunch, etc.

Le ministère de l'Éducation classe chaque école selon une échelle de défavorisation. C'est l'indice de défavorisation de milieu socioéconomique (IMSE). L'IMSE est basé sur le niveau de scolarité des mères et sur le statut d'activité des parents (emploi, chômage, etc.). Chaque élève se voit attribuer une cote en fonction de son code postal et l'IMSE de l'école est lié aux codes postaux des élèves qui la fréquentent.¹⁷

- Les milieux favorisés sont cotés 1 à 3.
- Les milieux intermédiaires sont cotés 4 à 7.
- Les milieux défavorisés sont cotés 8 à 10.

Les écoles de milieux défavorisés (IMSE 8 à 10) ont accès aux mesures de lutte à la pauvreté à l'école. Ces mesures, comme des budgets et du personnel additionnels, des classes plus petites, de l'aide alimentaire, etc., sont regroupées dans la Stratégie d'intervention Agir Autrement (SIAA). La SIAA a été lancée en 2001 et renforcée en 2009. Un rapport d'évaluation très mitigé a été publié en 2010. On y évalue que la SIAA permet une amélioration du climat scolaire et de la socialisation, mais qu'elle a très peu d'impact sur la réussite scolaire des jeunes. Aucune modification ou nouvelle évaluation n'ont été réalisées depuis 2010.

L'IMSE et les mesures de lutte à la pauvreté à l'école présentent plusieurs limites :

- **Les budgets associés à l'IMSE n'évoluent pas selon les besoins réels sur le terrain. L'IMSE fonctionne par rang décile, c'est une même tarte qu'on redécoupe.**²¹
- **L'IMSE d'une école peut changer quand des familles aisées s'installent dans un milieu, et ce, même si leurs enfants ne fréquentent pas l'école de leur quartier.**^{1,14}
- **En se basant sur l'IMSE, les statistiques du ministère sous-évaluent l'importance de la pauvreté. En utilisant l'IMSE, on mesure les liens entre la réussite et la fréquentation d'une école en milieu défavorisé plutôt que les liens avec le fait de vivre en situation de pauvreté. Tous les jeunes qui fréquentent une école en milieu défavorisé ne vivent pas dans la pauvreté et vice-versa dans les écoles en milieux favorisés.**

LES PRÉJUGÉS

Les préjugés sont la seconde dimension de la pauvreté. C'est une des principales voies par laquelle la pauvreté se transforme en exclusion sociale. Les préjugés c'est porter un jugement négatif et faux sur un groupe social (personnes en situation d'itinérance, personnes en situation de handicap, etc.). C'est également juger de manière négative une personne en l'associant à ce groupe social. Les préjugés peuvent mener à la **stigmatisation** et à la **discrimination**.⁴

Les préjugés liés à la pauvreté reposent sur l'idée que la personne est responsable de sa situation. On met toute la responsabilité sur les épaules de la personne sans réfléchir aux facteurs sociaux et systémiques de la pauvreté, comme l'accès à l'éducation par exemple.

Les jeunes et les parents qui vivent en situation de pauvreté peuvent se heurter à beaucoup de préjugés et d'idées blessantes à l'école.^{3, 4, 19} Ces préjugés concernent par exemple :

- L'apparence physique.
- Les comportements à risque et les habitudes de vie.
- Le niveau d'intelligence.
- Le désintérêt des parents pour l'éducation des enfants.
- etc.

Tous ces préjugés amènent le personnel de l'école et les autres jeunes à croire que les enfants en situation de pauvreté ont moins de chances de réussir à l'école et dans la vie.¹⁹

Parole de jeune 6^e rencontre nationale de lutte au décrochage

« T'sais quand le prof dit devant tous les autres élèves : « on va téléphoner tes agents » au lieu de dire tes parents, les autres jeunes (ne) te respectent plus. Ils savent que t'es dans la DPI. »

Parole de jeunes Grande Consultation Jeunesse (GCJ) 2017

*« Toi tu as le TDA-H... tu l'auras jamais ton secondaire 5 et tu vas te ramasser au McDo... »
t'sé tu te sens que tu vaux pas de la marde. »*

« Tu ne feras rien de bon... il n'y a rien à faire avec toi. »

Les préjugés ont un effet négatif important sur la réussite des jeunes. Les personnes victimes vont avoir tendance à **intérioriser** les préjugés dont elles sont l'objet.⁴ Cela a un effet dévastateur sur l'image de soi et sur le sentiment de compétence personnelle des jeunes. Ils-elles se mettent à s'autoévaluer négativement et à douter de leurs compétences. Les jeunes se retrouvent sous pression pendant les évaluations parce qu'ils-elles ont peur de donner raison aux préjugés s'ils ont des mauvaises notes. Tout ce stress et cette anxiété nuisent à leurs capacités et leurs performances à l'école. C'est ce qu'on appelle une **prophétie autoréalisatrice** : une interprétation fautive d'une situation (préjugés) amène un nouveau comportement (peur du préjugé) qui a pour conséquence que les préjugés se réalisent (moins bons résultats).^{2,19}

Faire l'expérience de préjugés c'est aussi très blessant et ça entraîne beaucoup de **souffrance** : sentiments de mépris, de honte, d'injustice, de frustration, de désespoir, etc. Beaucoup de jeunes vont décrocher à cause des préjugés et de cette souffrance. Ils-elles vont anticiper de vivre de la discrimination à l'école et s'exclure eux-mêmes de ce dont ils-elles se sentent exclus.

Parole de jeune GCJ 2015

« Lorsque tu ne te sens plus bien dans l'école, que tu vis de l'intimidation, du rejet, de l'isolement et que tu n'en peux plus, de vivre ça, décrocher devient un lâcher-prise sur ce qui pose le plus de problèmes. »

LES PRÉJUGÉS AU-DELÀ DE LA PAUVRETÉ

Les préjugés que peuvent vivre les jeunes dépassent l'enjeu de la pauvreté. Lors des GCJ, les jeunes qui fréquentent les organismes d'action communautaire autonome (ACA) ont témoigné subir des préjugés liés à l'homophobie, à la transphobie, au racisme, à l'apparence physique, aux diagnostics de santé mentale, aux situations de handicap, etc. Ce sont autant d'enjeux qui portent préjudice au bien-être et à la réussite des jeunes.

LA LUTTE AUX PRÉJUGÉS ET LA JUSTICE SOCIALE À L'ÉCOLE

L'école devrait être un lieu prioritaire pour lutter contre les préjugés et agir avant même qu'ils ne se développent chez les enfants. Il faut s'assurer que la vision de l'éducation portée par le personnel éducatif soit exempte de préjugés et qu'elle s'ancre dans les valeurs de la justice sociale. Il est primordial que le personnel éducatif **croie en la capacité de tous les jeunes de réussir**. C'est essentiel. On sait que les attentes du personnel enseignant envers les jeunes ont un impact important sur leur réussite.² On doit proscrire un discours axé sur le déficit, le manque et les préjugés pour en adopter un qui mise sur les forces des jeunes et sur l'adaptation de l'école aux jeunes.

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|--------|---|
| ACA | Action communautaire autonome |
| IMSE | Indice de défavorisation de milieu socioéconomique |
| MEQ | Ministère de l'Éducation du Québec |
| MFR-60 | Mesure de faible revenu à 60 % de la médiane des revenus après impôts |
| MPC | Mesure du panier de consommation |
| SIAA | Stratégie d'intervention Agir Autrement |

RÉFÉRENCES

1. Arcand, Z. (2023). Une école de CDN veut revoir la méthode de calcul de l'indice de défavorisation. *Métro*. Récupéré de <https://journalmetro.com/local/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace/3081881/une-ecole-de-cdn-veut-revoir-la-methode-de-calcul-de-lindice-de-defavorisation/>
2. Archambault, J. et F. Dumais. (2011). *Entretenir des attentes élevées à l'égard des élèves. Des réponses issues des écrits scientifiques et professionnels*. Récupéré de https://ecolemontrealaise.info/wp-content/uploads/2020/10/Archambault_Dumais_2011_AttentesElevees.pdf
3. Archambault, J. et L. Harnois. (2010). *La justice sociale en éducation. Les faits saillants tirés de la littérature scientifique et professionnelle*. Récupéré de <https://ecolemontrealaise.info/wp-content/uploads/2020/10/Archambault-Harnois-2010-JusticeSocialeEducation-10p.pdf>
4. Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion. (2020). *Les préjugés: un obstacle majeur à la lutte à la pauvreté*. Québec. Récupéré de https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_avis_prejuges_CEPE.pdf
5. Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion. (2024). *État de situation 2022*. Québec. Récupéré de https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_etat_situation_2022_CEPE.pdf
6. Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion. (2021). *État de situation 2020*. Québec. Récupéré de https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_etat_situation_2020_CEPE.pdf
7. Coalition Interjeunes. (2015). *Écho de la voix des jeunes. Compte-rendu de la Consultation jeunesse du 7 octobre 2015*. En ligne. Récupéré de <https://interjeunes.org/gcj-2015-echo-de-la-voix-des-jeunes/>
8. Coalition Interjeunes. (2017). *Exclusion sociale. Compte-rendu Grande consultation jeunesse 28 et 29 novembre 2017*. En ligne. Récupéré de https://interjeunes.org/wp-content/uploads/2022/04/rapport_gcj_2017-min.pdf
9. Collectif pour un Québec sans pauvreté. (2021, 7 octobre). Un minimum de 18 \$ de l'heure pour sortir de la pauvreté. *Journal de Montréal*. En ligne. Récupéré de <https://www.pauvrete.qc.ca/un-minimum-de-18-lheure-pour-sortir-de-la-pauvrete/>
10. Conseil supérieur de l'éducation. (2010). *Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société*. Québec. Récupéré de <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2010/11/50-0192-RF-conjuguer-equite-et-performance-REBE-2008-2010.pdf>
11. Conseil supérieur de l'éducation. (2012). *Rapport sur l'état des besoins 2010-2012. Pour une formation qualifiante chez les moins de 20 ans*. Récupéré de <https://www.cse.gouv.qc.ca/publications/qualif-moins-de-vingt-ans-rebe-2010-2012-50-0195/>

RÉFÉRENCES (SUITE)

12. Conseil supérieur de l'éducation. (2016A). *Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Québec. Récupéré de <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/02/50-0489-ME-lutte-contre-la-pauvrete.pdf>
13. Conseil supérieur de l'éducation. (2016B). *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016. Remettre le cap sur l'équité*. Récupéré de <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/2016-10-remettre-le-cap-sur-lequite-rapport-etats-besoins-2014-2016.pdf>
14. Conseil supérieur de l'éducation. (2017). *Pour une école riche de tous ses élèves: s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5^e année du secondaire*. Québec. Récupéré de <https://www.cse.gouv.qc.ca/publications/ecole-riche-eleves-50-0500/>
15. Couturier, E.-L. et V. Labrie. (2020). *Qui a accès à un revenu viable au Québec ?*. Institut de recherche sur les inégalités socioéconomiques (IRIS). Montréal. Récupéré de <https://iris-recherche.qc.ca/publications/qui-a-acces-a-un-revenu-viable-au-quebec/>
16. Deniger, M.-A. (2012). « Les politiques québécoises d'intervention en milieux scolaires défavorisés : regard historique et bilan critique ». *Revue française de pédagogie*, no.178. En ligne. Récupéré de https://www.researchgate.net/publication/272440356_Les_politiques_quebecoises_d%27intervention_en_milieux_scolaires_defavorises_regard_historique_et_bilan_critique
17. Gouvernement du Québec. Ministère de l'Éducation. *Indice de milieu socio-économique (IMSE)*. Site web. Récupéré de <https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/aide-et-soutien/milieux-defavorises/agir-autrement/indice-de-milieu-socio-economique-imse>
18. *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. RLRQ. (2002). Récupéré de <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/L-7>
19. Lizotte, M., P.-O. Paré et Z.N.D. Atlamaz. (2021). *Pistes d'indicateurs des préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté et de leurs impacts sur l'exclusion sociale : un examen de la portée (scoping review)*. Rapport de recherche. Récupéré de https://www.researchgate.net/publication/356683044_Lizotte_et_al_2021_Les_prejuges_a_l'egard_des_personnes_en_situation_de_pauvrete_et_leurs_impacts_sur_l'exclusion_sociale_version_11_octobre_2021
20. Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD). (2017). *6^e rencontre nationale de lutte au décrochage*. Atelier jeunesse. Hôtel Château Laurier, Québec, les 15 et 16 novembre 2017.
21. Syndicat de Champlain (CSQ). (2018). *Indice de défavorisation des écoles primaires – Réaction du Syndicat de Champlain*. Communiqué de presse. Récupéré de <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/indice-de-defavorisation-des-ecoles-primaires---reaction-du-syndicat-de-champlain-701764742.html>
22. Tondreau, J. (2016). *L'école en milieu défavorisé : égalité des chances et inégalité des résultats*. Communication présentée au colloque de la CSQ Les rendez-vous de l'éducation, Québec.
23. Tremblay-Pépin, S. (2020). *Y a-t-il eu une réduction de la pauvreté au Québec entre 2012 et 2017 ?* Institut de recherche sur les inégalités socioéconomiques (IRIS). Montréal. Récupéré de https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Fiche_1_WEB.pdf